

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Maison du gardien
Maison de l'Education
Chemin Sadecki
97300 CAYENNE

Propriétaire

RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Route de Baduel BP 6011
97300 CAYENNE

Demandeur

RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL - Mme Emma Marie-Astrid BLANC
Route de Baduel BP 6011
97300 CAYENNE

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 07/01/2026

Date de visite : 05/11/2025

Nombre de pages : 52

Fait à : Cayenne

Référence du dossier : 2025-0622

Nombre de prélèvements : 24

Le présent rapport est établi par
Gabriel MONTAGARD

dont les compétences sont certifiées par
: I.Cert

sur la durée de validité du 10/03/2023 au
09/03/2030

Certificat de compétence :
n° CPDI6659

Contrat d'assurance :
AXA France IARD / Contrat n°
37503519275087 / échéance :
01/01/2026

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE.....	3
1. Programme des travaux du donneur d'ordre.....	3
2. Périmètre du repérage	3
II. CONCLUSIONS.....	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. Description précise de l'immeuble.....	4
2. Parties d'immeuble visitées.....	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION.....	5
1. Prestations réalisées.....	5
2. Personnes présentes lors de la visite	5
3. Informations complémentaires sur la visite	5
4. Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission	6
5. Plans des parties d'immeuble concernées par la mission.....	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. Matériaux ou produits contenant de l'amiante	7
2. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse	7
3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif	9
4. Composants pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués	9
VI. OBLIGATIONS du PROPRIETAIRE	10
1. Conservation et transmission de ce rapport	10
2. Obligations consecutives aux travaux de retrait ou de confinement.....	10
Annexe 1 - Fiche d'identification	11
Annexe 2 - Plans / Croquis	18
Annexe 3 - PV ANALYSES.....	23
Annexe 4 - AUTRES DOCUMENTS	48
Annexe 5 - Certificat de compétences	49
Annexe 6 - Attestation d'assurance	51

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Néant

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Ensemble des bâtiments de la maison de l'éducation (2 bâtiments)

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Niveau	Local	Matériau ou produit
Rdc	Cuisine	Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert
Rdc	Cuisine	Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire :

- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Article R4412-97 du code du travail*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Rdc	Séjour/Salon
Rdc	Wc
Rdc	Salle d'eau
Rdc	Bureau
Rdc	Chambre 1
Rdc	Chambre 2
Rdc	Cuisine
Rdc	Cellier
	Extérieur

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : AIR LAB (Cofrac : Accréditation cofrac : 1-6287 - SIRET : 81463267500025)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :

> Sans accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

Parties non visitées

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Oui CAHIER DES CHARGES DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants : VOIR ANNEXE 2 ; PLAN/CROQUIS.

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2 et 5.3)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 5.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 3 et 4 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)	Type de sondage	Quantité*
ZPSO 07 - Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert	Cuisine	Carrelage	Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert	P012	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		12m ²
	Cellier			P013			

** la quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.*

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO 01 - Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc	Séjour/Salon	Carrelage	Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc	P001	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Salle d'eau	Carrelage	Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc	P002	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 02 - Colle blanche sous carrelage 5x5	Salle d'eau	Carrelage	Colle blanche sous carrelage 5x5 situé sous le prélèvement P002	P003	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 03 - Colle blanche sous carrelage blanc 30x30	Wc	Carrelage	Colle blanche sous carrelage blanc 30x30	P004	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 02 - Colle blanche sous carrelage	Wc	Carrelage	Colle blanche sous carrelage 5x5 situé sous le prélèvement P004	P005	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 04 - Colle blanche sous	Wc	Faïence	Colle blanche sous faïence 25x25 blanche	P006	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
faïence 25x25 blanche	Salle d'eau	Faïence	Colle blanche sous faïence 25x25 blanche	P007	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 05 - Colle blanche sous carrelage blanc 30x30	Chambre 1	Carrelage	Colle blanche sous carrelage blanc 30x30	P008	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Chambre 2	Carrelage	Colle blanche sous carrelage blanc 30x30	P009	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 06 - Enduit de mur avec peinture	Séjour/Salon; Wc; Salle d'eau; Bureau; Chambre 2; Cuisine 2; Cellier; Chambre 1	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P010	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Chambre 2	Enduit	Enduit de mur avec peinture	P011	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZSPO 08 - Colle grise sous carrelage mosaïque	Cuisine	Carrelage	Colle grise sous carrelage mosaïque (S<2m²)	P014	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 09 - Colle blanche sous faïence blanche	Cuisine	Faïence	Colle blanche sous faïence blanche	P015	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 10 - Colle blanche sous faïence verte	Rdc - Cuisine	Faïence	Colle blanche sous faïence verte situé sous la colle de faïence P015	P016	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 11 - Plaques souples bitumineuses anti-vibratiles	Cuisine	Plaques souples bitumineuses anti-vibratiles	Plaques souples bitumineuses anti-vibratiles	P017	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 12 - Enduit de mur avec peinture	Cellier	Enduit de mur	Enduit de mur avec peinture	P018	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Bureau	Enduit de mur	Enduit de mur avec peinture	P019	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 13 - Colle grise sous carrelage 2x2	Salle d'eau	Carrelage	Colle grise sous carrelage 2x2 (S>1m²)	P020	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO 14 - Enduit de façade	Extérieur	Enduit de façade	Enduit de façade	P021	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Extérieur	Enduit de façade	Enduit de façade	P022	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO 15 - Colle grise sous parement brique	Extérieur	Façade avec parement brique	Colle grise sous parement brique	P023	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
				P024	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO 16 - Joint de tirefond	Extérieur	Joint de tirefond	Joint de tirefond souple		Absence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Matériau	Localisation	Composant		Conclusion (justification)
Néant		-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

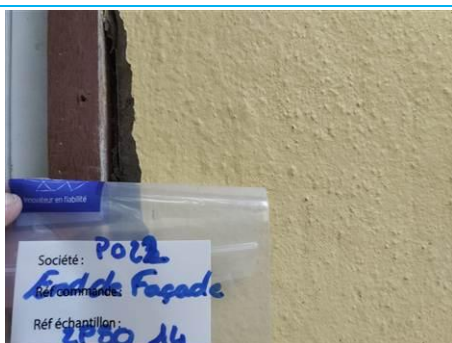
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION



Matériaux : ZPSO 08 - Colle grise sous carrelage mosaïque
 Prélèvement : P014
 Description : Colle grise sous carrelage mosaïque (S<2m²)
 Localisation : Cuisine
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 14 - Enduit de façade
 Prélèvement : P021
 Description : Enduit de façade
 Localisation : Extérieur
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 14 - Enduit de façade
 Prélèvement : P022
 Description : Enduit de façade
 Localisation : Extérieur
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 15 - Colle grise sous parement brique
 Prélèvement : P023
 Description : Colle grise sous parement brique
 Localisation : Extérieur
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 15 - Colle grise sous parement brique
 Prélèvement : P024
 Description : Colle grise sous parement brique
 Localisation : Extérieur
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 16 - Joint de trident
 Prélèvement :
 Description : Joint de trident souple
 Localisation : Extérieur
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 01 - Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc
Prélèvement : P001
Description : Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc
Localisation : Séjour/Salon
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 01 - Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc
Prélèvement : P002
Description : Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc
Localisation : Salle d'eau
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 02 - Colle blanche sous carrelage 5x5
Prélèvement : P003
Description : Colle blanche sous carrelage 5x5 situé sous le prélèvement P002
Localisation : Salle d'eau
Résultat : Absence d'amiante



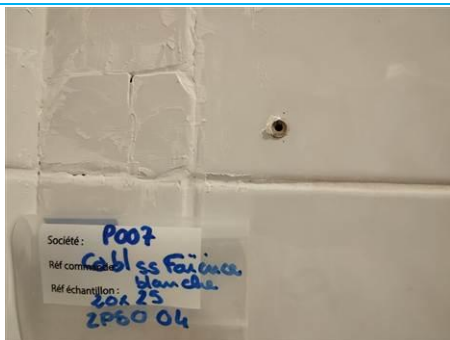
Matériaux : ZPSO 03 - Colle blanche sous carrelage blanc 30x30
Prélèvement : P004
Description : Colle blanche sous carrelage blanc 30x30
Localisation : Wc
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 02 - Colle blanche sous carrelage
Prélèvement : P005
Description : Colle blanche sous carrelage 5x5 situé sous le prélèvement P004
Localisation : Wc
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 04 - Colle blanche sous faïence 25x25 blanche
Prélèvement : P006
Description : Colle blanche sous faïence 25x25 blanche
Localisation : Wc
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 04 - Colle blanche sous faïence 25x25 blanche
Prélèvement : P007
Description : Colle blanche sous faïence 25x25 blanche
Localisation : Salle d'eau
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 05 - Colle blanche sous carrelage blanc 30x30
Prélèvement : P008
Description : Colle blanche sous carrelage blanc 30x30
Localisation : Chambre 1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 05 - Colle blanche sous carrelage blanc 30x30
Prélèvement : P009
Description : Colle blanche sous carrelage blanc 30x30
Localisation : Chambre 1
Résultat : Absence d'amiante



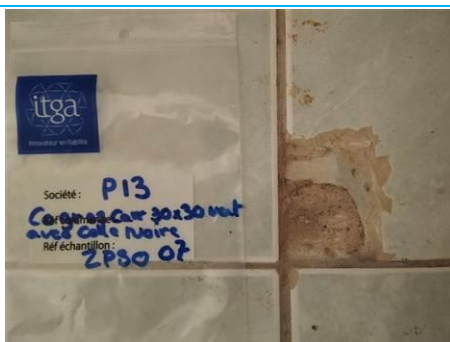
Matériaux : ZPSO 06 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P010
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : Chambre 2
Résultat : Absence d'amiante



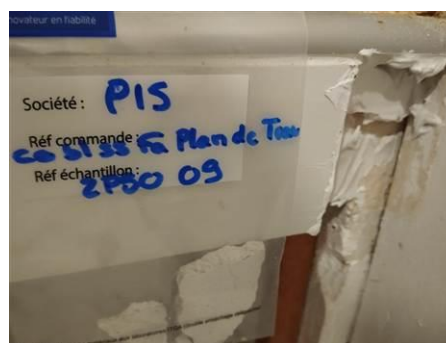
Matériaux : ZPSO 06 - Enduit de mur avec peinture
Prélèvement : P011
Description : Enduit de mur avec peinture
Localisation : Chambre 2
Résultat : Absence d'amiante



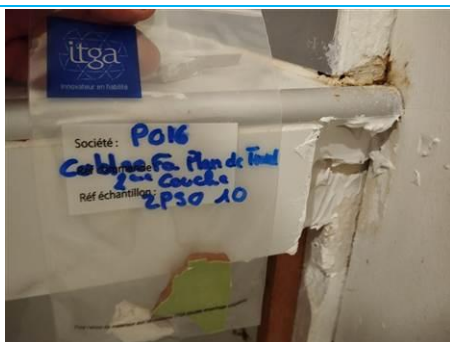
Matériaux : ZPSO 07 - Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert
Prélèvement : P012
Description : Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert
Localisation : Cuisine
Résultat : **Présence d'amiante**



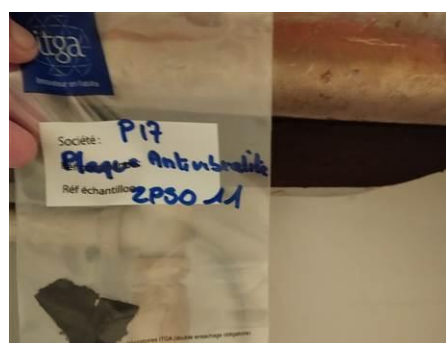
Matériaux : ZPSO 07 - Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert
 Prélèvement : P013
 Description : Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert
 Localisation : Cellier
 Résultat : **Présence d'amiante**



Matériaux : ZPSO 09 - Colle blanche sous faïence blanche
 Prélèvement : P015
 Description : Colle blanche sous faïence blanche
 Localisation : Cuisine
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 10 - Colle blanche sous faïence verte
 Prélèvement : P016
 Description : Colle blanche sous faïence verte situé sous la colle de faïence P015
 Localisation : Rdc - Cuisine
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 11 - Plaques souples bitumineuses anti-vibratiles
 Prélèvement : P017
 Description : Plaques souples bitumineuses anti-vibratiles
 Localisation : Cuisine
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 12 - Enduit de mur avec peinture
 Prélèvement : P018
 Description : Enduit de mur avec peinture
 Localisation : Cellier
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 13 - Colle grise sous carrelage 2x2
 Prélèvement : P020
 Description : Colle grise sous carrelage 2x2 (S>1m²)
 Localisation : Salle d'eau
 Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO 12 - Enduit de mur avec peinture

Prélèvement : P019

Description : Enduit de mur avec peinture

Localisation : Bureau

Résultat : Absence d'amiante

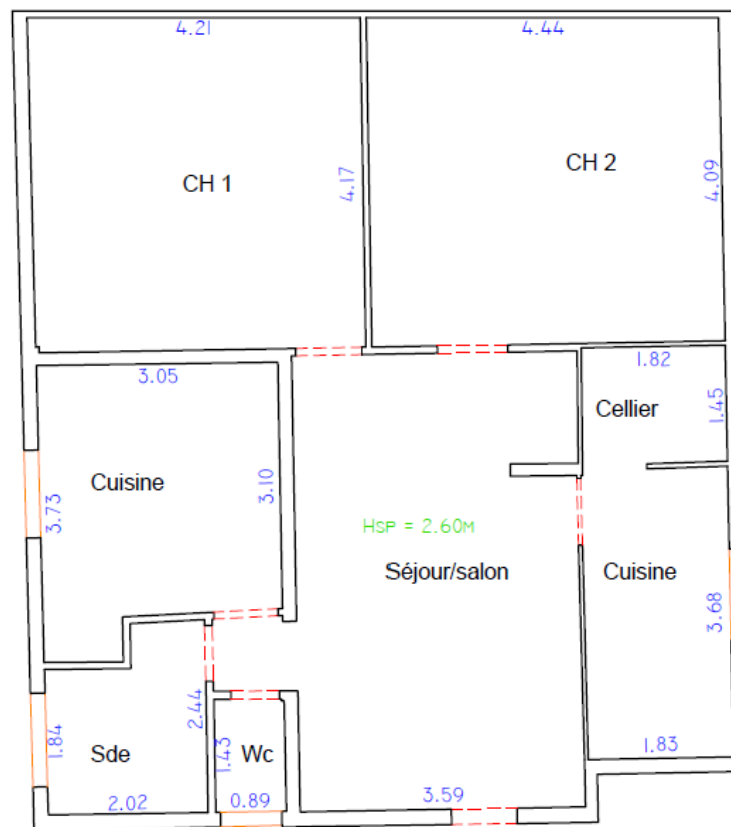
LISTE DES SONDAGES

Repère	Description	Localisation
S001	Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc	Séjour/Salon
S002	Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc	Salle d'eau
S003	Colle blanche sous carrelage 5x5 situé sous le prélèvement P002	Salle d'eau
S004	Colle blanche sous carrelage blanc 30x30	Wc
S005	Colle blanche sous carrelage 5x5 situé sous le prélèvement P004	Wc
S006	Colle blanche sous faïence 25x25 blanche	Wc
S007	Colle blanche sous faïence 25x25 blanche	Salle d'eau
S008	Colle blanche sous carrelage blanc 30x30	Chambre 1
S009	Colle blanche sous carrelage blanc 30x30	Chambre 1
S010	Enduit de mur avec peinture	Chambre 2
S011	Enduit de mur avec peinture	Chambre 2
S012	Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert	Cuisine
S013	Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert	Cellier
S014	Colle grise sous carrelage mosaïque ($S < 2m^2$)	Cuisine
S015	Colle blanche sous faïence blanche	Cuisine
S016	Colle blanche sous faïence verte situé sous la colle de faïence P015	Rdc - Cuisine
S017	Plaques souples bitumineuses anti-vibratiles	Cuisine
S018	Enduit de mur avec peinture	Cellier
S019	Enduit de mur avec peinture	Bureau
S020	Colle grise sous carrelage 2x2 ($S > 1m^2$)	Salle d'eau
S021	Enduit de façade	Extérieur
S022	Enduit de façade	Extérieur
S023	Colle grise sous parement brique	Extérieur
S024	Colle grise sous parement brique	Extérieur

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

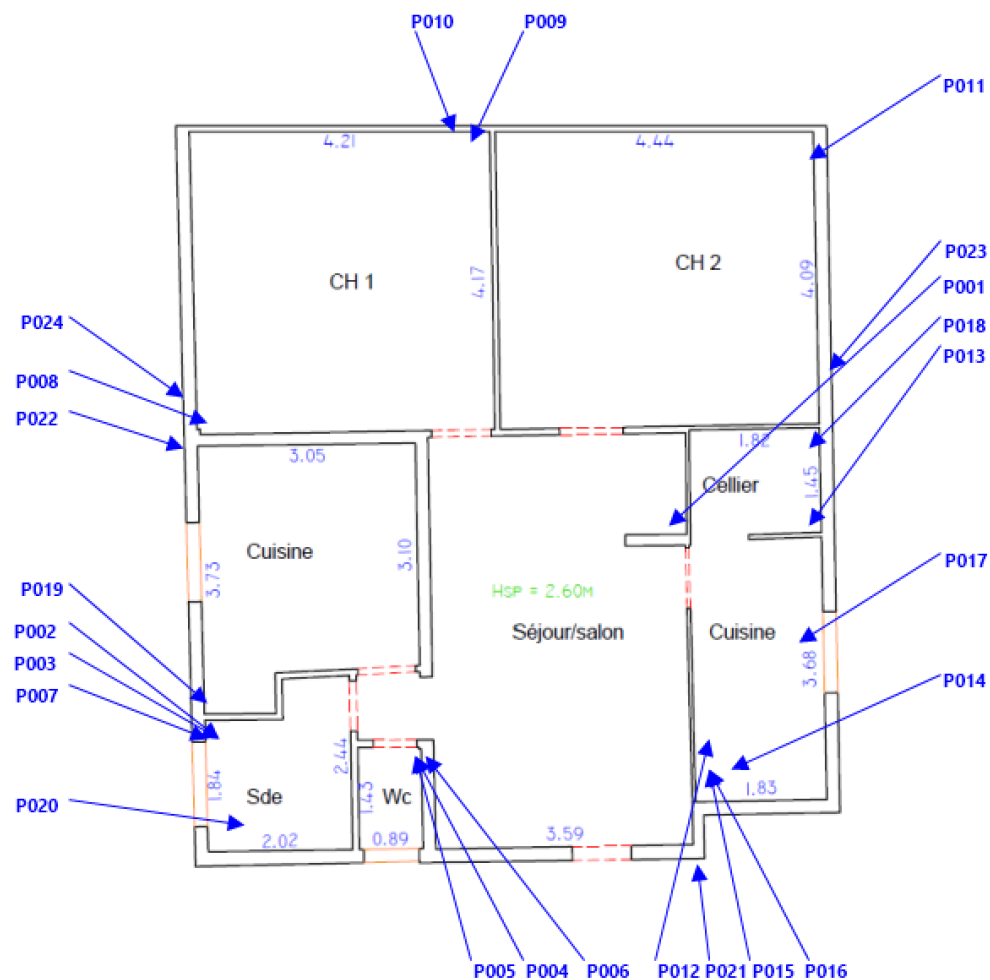
Plan non fourni par le donneur d'ordre, réalisé par nos soins

Maison du gardien - Maison de l'Education
Chemin Sadecki - 97300 CAYENNE



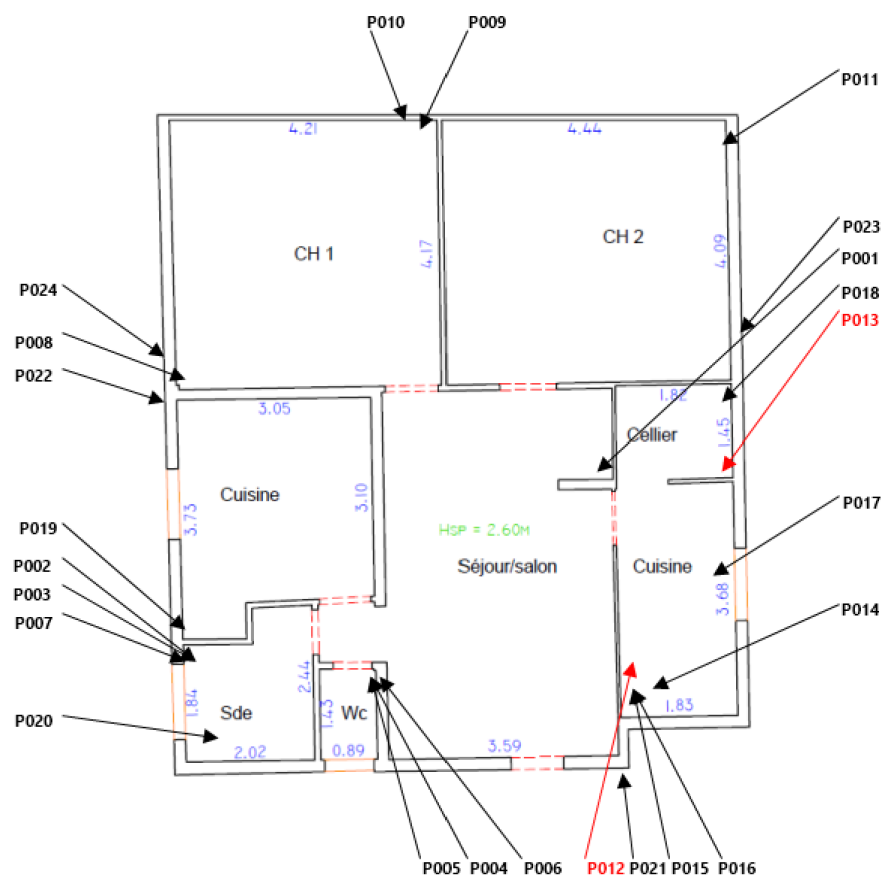
Plan de repérage des prélèvements ayant fait suite aux inspections visuelles et aux sondages

Maison du gardien - Maison de l'Education
Chemin Sadecki - 97300 CAYENNE



Plan de repérage des prélèvements contenant de l'amiante suite aux analyses en laboratoire

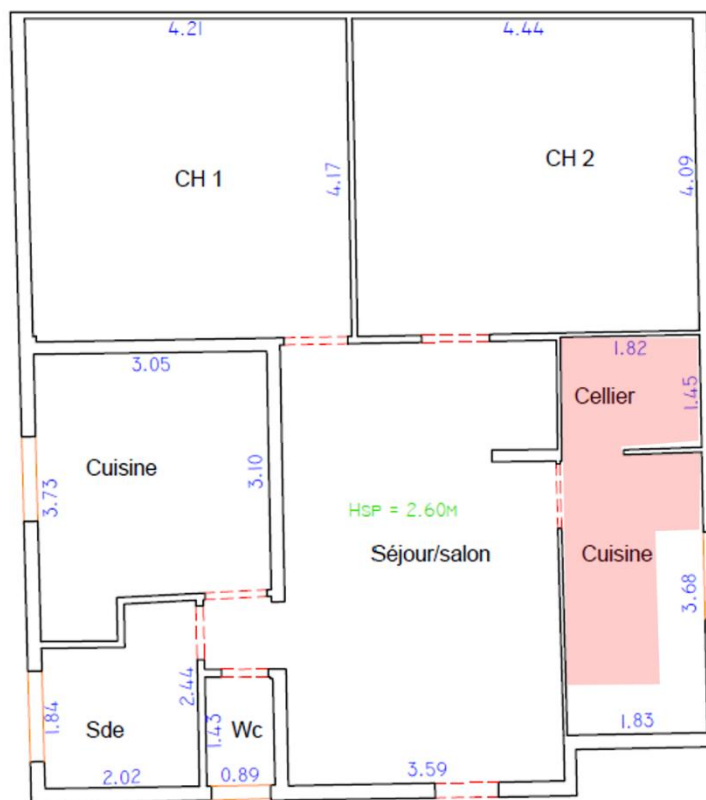
Maison du gardien - Maison de l'Education
Chemin Sadecki - 97300 CAYENNE



➡ : Prélèvement avec absence d'amiante après analyse au laboratoire - ➡ : Prélèvement avec présence d'amiante après analyse au laboratoire

Cartographie de l'étendue des matériaux et produits contenant de l'amiante

Maison du gardien - Maison de l'Education
Chemin Sadecki - 97300 CAYENNE



ZPSO – Description - Localisation	Légende	Repère	AMIANTE	Quantité estimée
ZPSO 07 - Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert		P012; P013	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	12m ²

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40384 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40384
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P001 - Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc - Séjour / Salon
Description ITGA	Carrelage / Colle blanche / Matériau gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
► Colle blanche non séparable + Matériau gris non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyse : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40385 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40385
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P002 - Colle blanche sous carrelage 50x50 blanc - Salle d'eau
Description ITGA	Peinture en faible quantité en vrac / Carrelage en vrac / Colle beige en vrac / Couche plâtrée blanche en vrac / Joint cassant en faible quantité en vrac / Matériau rouge en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Colle beige en vrac non séparable + Couche plâtrée blanche en vrac non séparable + Joint cassant en faible quantité en vrac non séparable + Matériau rouge en vrac non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)
Carrelage en vrac	Non analysé			

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40386 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40386
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P003 - Colle blanche sous carrelage 5x5 situé sous le prélèvement P002 - Salle d'eau
Description ITGA	Carrelage / Colle blanche / Matériau compact gris hétérogène / Joint cassant gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
▶ Colle blanche non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)
▶ Joint cassant gris	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40387 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40387
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P004 - Colle blanche sous carrelage 30x30 blanc - WC
Description ITGA	Colle beige

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle beige	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40388 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40388
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P005 - Colle blanche sous carrelage 5x5 situé sous le prélèvement P004 - WC
Description ITGA	Carrelage en vrac / Colle blanche en vrac / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage en vrac	Non analysé			
► Colle blanche en vrac non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyse : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40389 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40389
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P006 - Colle blanche sous faïence 25x25 blanche - WC
Description ITGA	Carrelage / Colle beige

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
▶ Colle beige	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40390 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40390
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P007 - Colle blanche sous faïence 25x25 blanche - Salle d'eau
Description ITGA	Carrelage / Colle blanche

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
▶ Colle blanche	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40391 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40391
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P008 - Colle blanche sous carrelage blanc 30x30 - Chambre 1
Description ITGA	Colle blanche / Matériau gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle blanche non séparable + Matériau gris non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40392 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40392
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P009 - Colle blanche sous carrelage blanc 30x30 - Chambre 1
Description ITGA	Colle blanche / Matériau gris / Matériau rouge en faible quantité

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle blanche non séparable + Matériau gris non séparable + Matériau rouge en faible quantité non séparable (3)	(1) META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) La quantité de la couche à disposition ne permet pas de garantir la limite de détection.

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40393 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40393
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P010 - Enduit de mur avec peinture - Chambre 2
Description ITGA	Peintures multiples / Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40394 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40394
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P011 - Enduit de mur avec peinture - Chambre 2
Description ITGA	Peintures multiples / Enduit gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Enduit gris non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40395 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40395
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P012 - Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert - Cuisine
Description ITGA	Colle grise / Colle bitumineuse noire / Matériau compact gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Colle grise + Matériau compact gris non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MWA (2)
▶ Colle bitumineuse noire	MOLP le 29/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : OOS

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40396 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40396
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P013 - Colle grise avec traces de colle noire sous carrelage 30x30 vert - Cèler
Description ITGA	Colle grise en vrac / Colle bitumineuse noire

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Colle grise en vrac	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT (2)
▶ Colle bitumineuse noire	MOLP le 29/12/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : OOS

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40397 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40397
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P014 - Colle grise sous carrelage mosaïque - Cuisine
Description ITGA	Colle grise en vrac hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle grise en vrac hétérogène	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40398 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40398
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P015 - Colle blanche sous faïence blanche - Cuisine
Description ITGA	Colle blanche

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle blanche	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40399 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40399
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P016 - Colle blanche sous faïence verte situé sous la colle de faïence P015 - RDC - Cuisine
Description ITGA	Carrelage / Colle blanche

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
► Colle blanche	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40400 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40400
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P017 - Plaques souples bitumineuses anti-vibratiles - Cuisine
Description ITGA	Matériau bitumineux noir

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Matériau bitumineux noir	META (B) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MWA

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40401 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40401
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P018 - Enduit de mur avec peinture - Celier
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyse : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40402 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40402
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P019 - Enduit de mur avec peinture - Bureau
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc / Matériau compact gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Matériau compact gris non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40403 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40403
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P020 - Colle grise sous carrelage 2x2 - Salle d'eau
Description ITGA	Colle polymère jaune avec couche en toile / Colle grise / Matériau compact gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle polymère jaune avec couche en toile non séparable + Colle grise non séparable + Matériau compact gris non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40404 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40404
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P021 - Enduit de façade - Extérieur
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyse : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40405 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40405
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P022 - Enduit de façade - Extérieur
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc / Matériau compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40406 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40406
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P023 - Colle grise sous parement brique - Extérieur
Description ITGA	Colle grise

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle grise	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072512-40407 EN DATE DU 30/12/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ANTILLES CONSEILS TECHNIQUES ET EXPERTISES (ACTE)
RESULTATS ANALYSE
78 BOIS ROUGE LOTISSEMENT DU LAREINTY BOCHET
97224 DUCOS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0725-52665
Echantillon ITGA : IT072512-40407
Reçu au laboratoire le : 24/12/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-0622 - RECTORAT DE LA GUYANE - DAGL
Dossier client	-
Echantillon	P024 - Colle grise sous parement brique - Extérieur
Description ITGA	Colle grise

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle grise	META (A) le 30/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI6659 Version 002

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MONTAGARD GABRIEL

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 10/03/2023 - Date d'expiration : 09/03/2030
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 10/03/2023 - Date d'expiration : 09/03/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valable à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev19

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**

📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC ANTILLES GUYANE SAS
Centre Commercial La Rocade
Grand Camp nord
97142 Abymes

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC ANTILLES GUYANE SAS
Centre Commercial La Rocade
Grand Camp nord
97142 Abymes

N°SIREN : 321 058 299 R.C.S. Pointe-à-Pitre

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civiles professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

- les missions relatives à l'établissement de l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, prévu à l'article L.1334 – 13 du Code de la Santé Publique ainsi que toutes autres missions de vérification technique.
- Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-26 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 03/01/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.